

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP attribue 16 mandats d'actions euro / Europe ISR

Paris, le 6 avril 2017 – Dans le cadre du renouvellement de mandats arrivés à échéance, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer sept mandats actifs et neuf mandats stand-by de gestion de portefeuille d'actions euro / Europe ISR.

L'ERAFP a lancé en juin 2016, un appel d'offres dont l'objet est la gestion d'actions euro / Europe conforme à son Dispositif ISR.

A l'issue de la procédure de sélection, l'Établissement a décidé d'attribuer :

Pour le lot 1 - **Mandat de gestion indicielle d'actions de moyennes et grandes capitalisations de la zone euro ISR décarbonée**, le mandat actif à Amundi AM. Le mandat stand-by est attribué à THEAM.

Pour le lot 2 - **Mandat de gestion fondamentale ISR non benchmarkée d'actions cotées de moyennes et grandes capitalisations de la zone euro**, les mandats actifs à Allianz GI, EDRAM et Mirova. Les mandats stand-by sont attribués à Sycomore et Ofi AM.

Pour le lot 3 - **Mandat de gestion fondamentale ISR non benchmarkée d'actions cotées de moyennes et grandes capitalisations de la zone euro avec gestion du risque actions**, le mandat actif à AXA IM. Les mandats stand-by sont attribués à CPR AM et Mandarine Gestion.

Pour le lot 4 - **Mandat de gestion fondamentale ISR non benchmarkée d'actions cotées de petites capitalisations Europe**, le mandat actif au groupement BFT IM – Montanaro AM. Les mandats stand-by sont attribués à Kempen Capital Management et la Financière de l'Echiquier.

Pour le lot 5 - **Mandat de gestion fondamentale ISR non benchmarkée d'actions cotées de moyennes et grandes capitalisations Europe**, le mandat actif à Candriam. Les mandats stand-by sont attribués à NNIP et Comgest.

Pour les lots de gestion non benchmarkée, l'ERAFP recherchait des processus de gestion fondamentale, dont la sélection des valeurs repose sur une analyse approfondie des entreprises, notamment grâce à des contacts réguliers avec le management de ces sociétés. En cohérence avec la décision de 2005 du Conseil d'Administration de mettre en œuvre une politique de placements 100% ISR, les émetteurs seront évalués au regard du référentiel ISR propre à l'ERAFP et sélectionnés selon le principe du *best in class*. Le dialogue initié par les sociétés de gestion retenues et les entreprises sélectionnées en portefeuille se fera en conformité avec les lignes directrices pour l'engagement actionnarial de l'ERAFP.

A titre indicatif les montants confiés au démarrage des mandats seront de l'ordre de 4,6 milliards d'euros répartis sur les sept gérants.

Les mandats seront d'une durée initiale de six ans à compter de leur notification.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 27 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Enora Budet - T 01 58 50 96 75 - E enora.budet@erafp.fr